

AAC

Apprentissage Anticipée de la Conduite

Cette formule s'adresse aux jeunes dès 15 ans inscrits dans une école de conduite.

CS

Conduite Supervisée

Elle s'adresse aux candidats de 18 ans et plus inscrits dans une école de conduite. ils peuvent compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée leur permettant d'acquérir davantage d'expérience avant le passage de l'épreuve pratique ou après un échec à l'épreuve pratique.

FORMATION THÉORIQUE

RÉUSSITE ETG

FORMATION PRATIQUE

RÉUSSITE BILAN DE COMPETENCES

Rendez-vous Pédagogique Préalable

AAC

CS

étape obligatoire
- élève
- accompagnateur
- enseignant

CONDUITE ACCOMPAGNÉE
3000 KM
1an minimum

RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUE
2 RVP
obligatoires

Épreuve pratique
réussite examen

PERMIS OBLIGATOIRE



+ 3 points par an
Pendant 2 ans

AAC

+ 2 points par an
Pendant 3 ans

CS

12 points

0 RETRAIT DE POINTS

6 points